



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

STATISTIQUES DE RECONNAISSANCE DES CANCERS PROFESSIONNELS EN OCCITANIE

Martine GOLIRO – ingénieur conseil CARSAT Midi-Pyrénées

01

STATISTIQUES DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

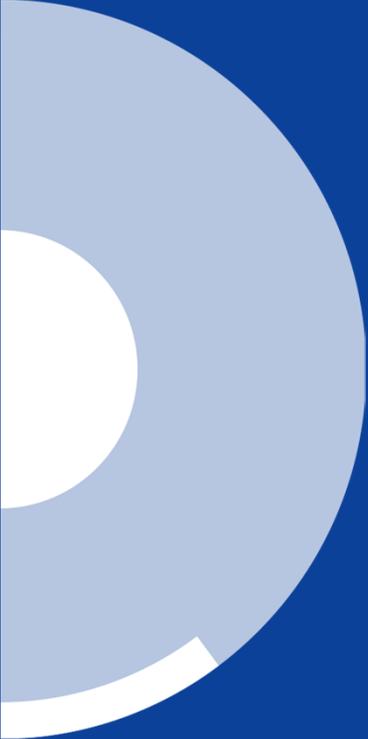
- Comparaison entre régions
- La dynamique de reconnaissance au niveau régional et national
- Focus amiante et cancers reconnus en maladie professionnelle

02

LES MODALITÉS DE RECONNAISSANCE (TABLEAU / HORS TABLEAU)

03

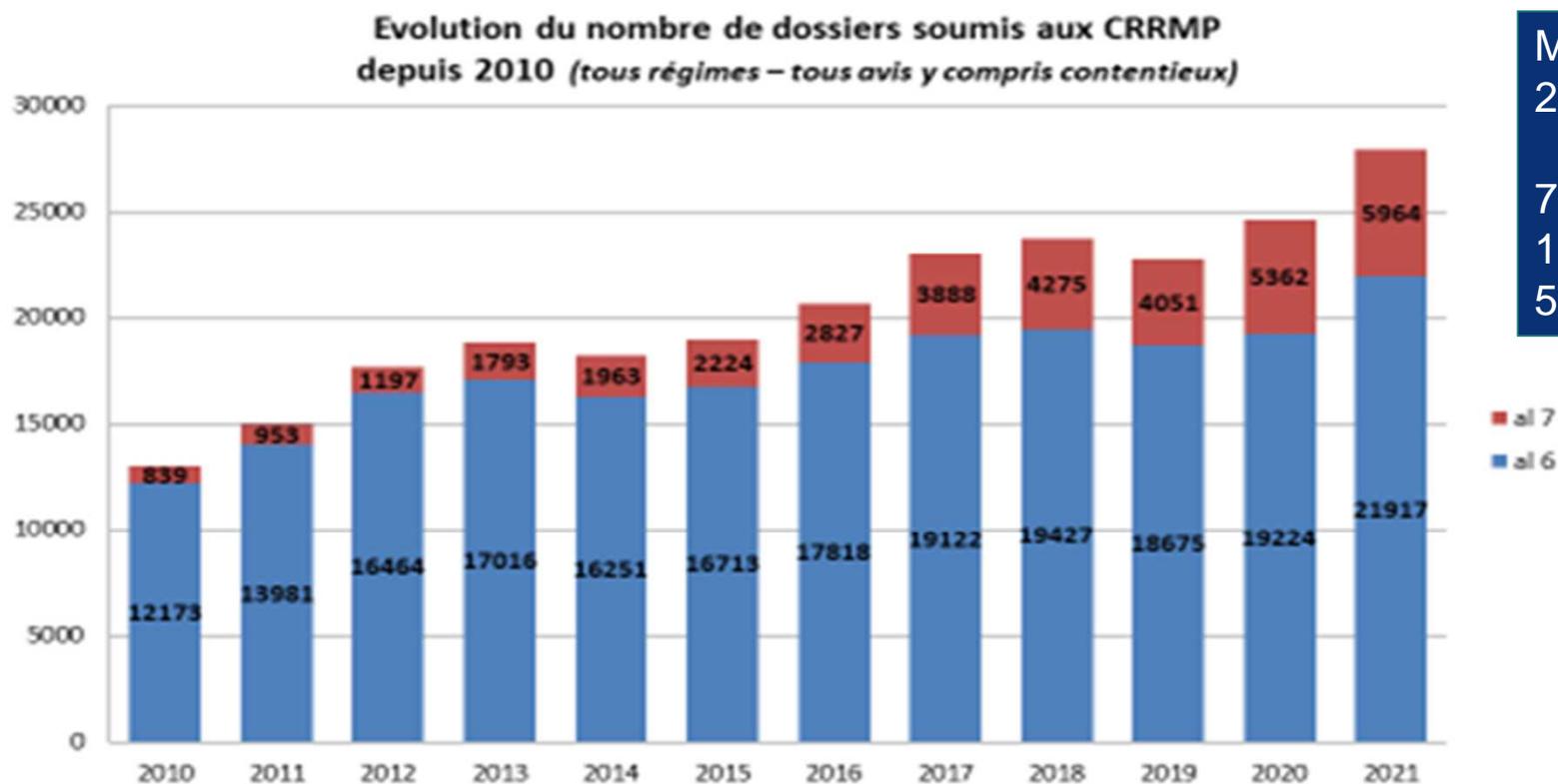
LE DERNIER GUIDE POUR LES CRRMP



01

STATISTIQUES DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES CRRMP - 2021



Midi-Pyrénées
2022

704 dossiers
194 AI7 : 27,4%
510 AI6 : 72,6%

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES CRRMP - 2021

Détail de la nature des avis (Tous régimes – Tous avis y compris contentieux)

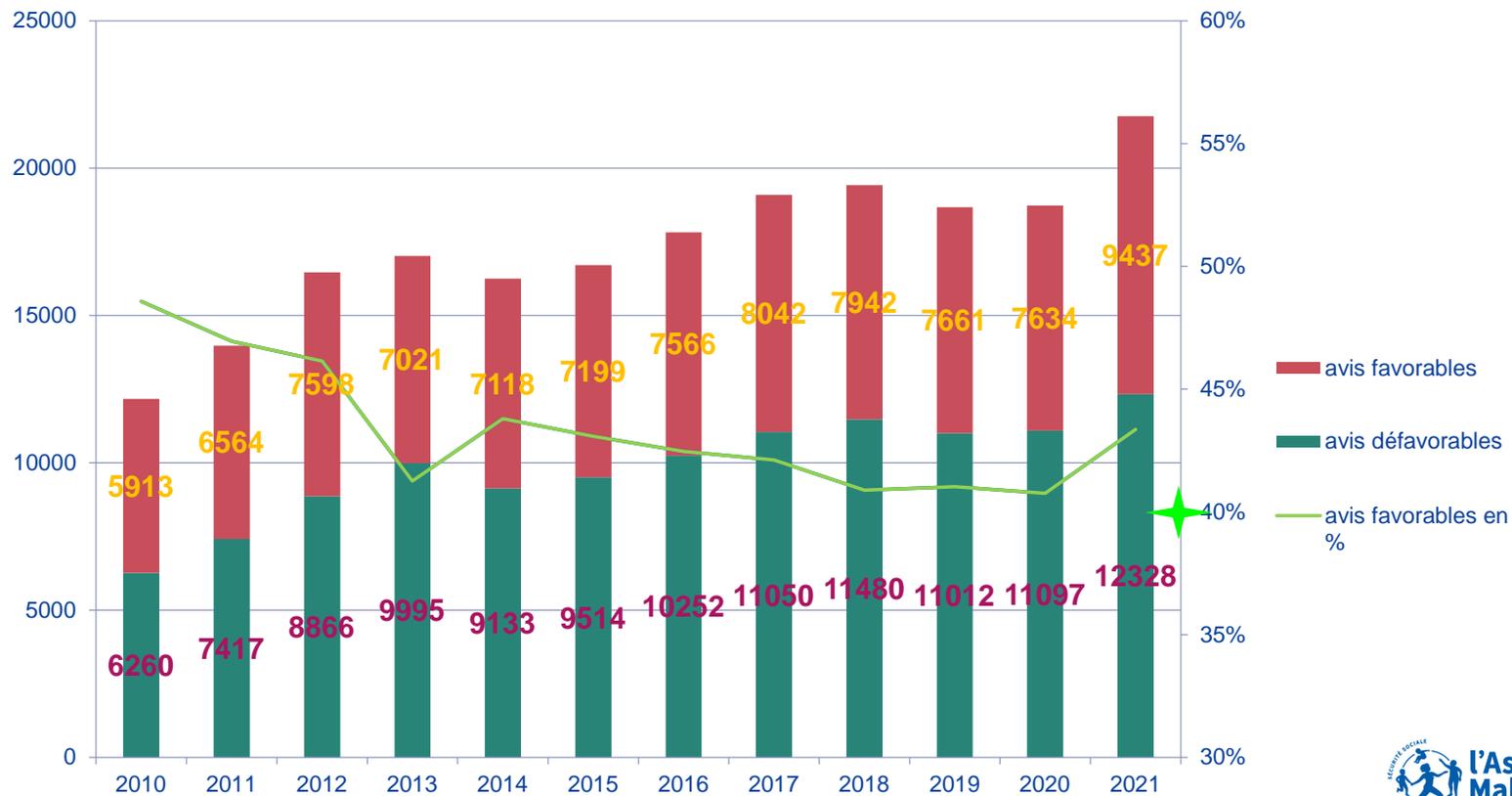
Midi-Pyrénées

38 % AF
62 % ADF

	AL6	AL7	TOTAL
AVIS FAVORABLES	9 437	2 265	11 702 (42%)
AVIS DEFAVORABLES	12 328	3 674	16 002 (57,4%)
AVIS SIMPLES / AVIS IMPLICITES	141	19	160 (0,5%)
AUTRES (reports/erreurs de saisie)	11	6	17 (0,05%)
TOTAL	21 917	5 964	27 881

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES CRRMP - 2021

Evolution des avis rendus au titre de l'article L.461-1 alinéa 6 (tous régimes + contentieux)



Midi-Pyrénées
2022

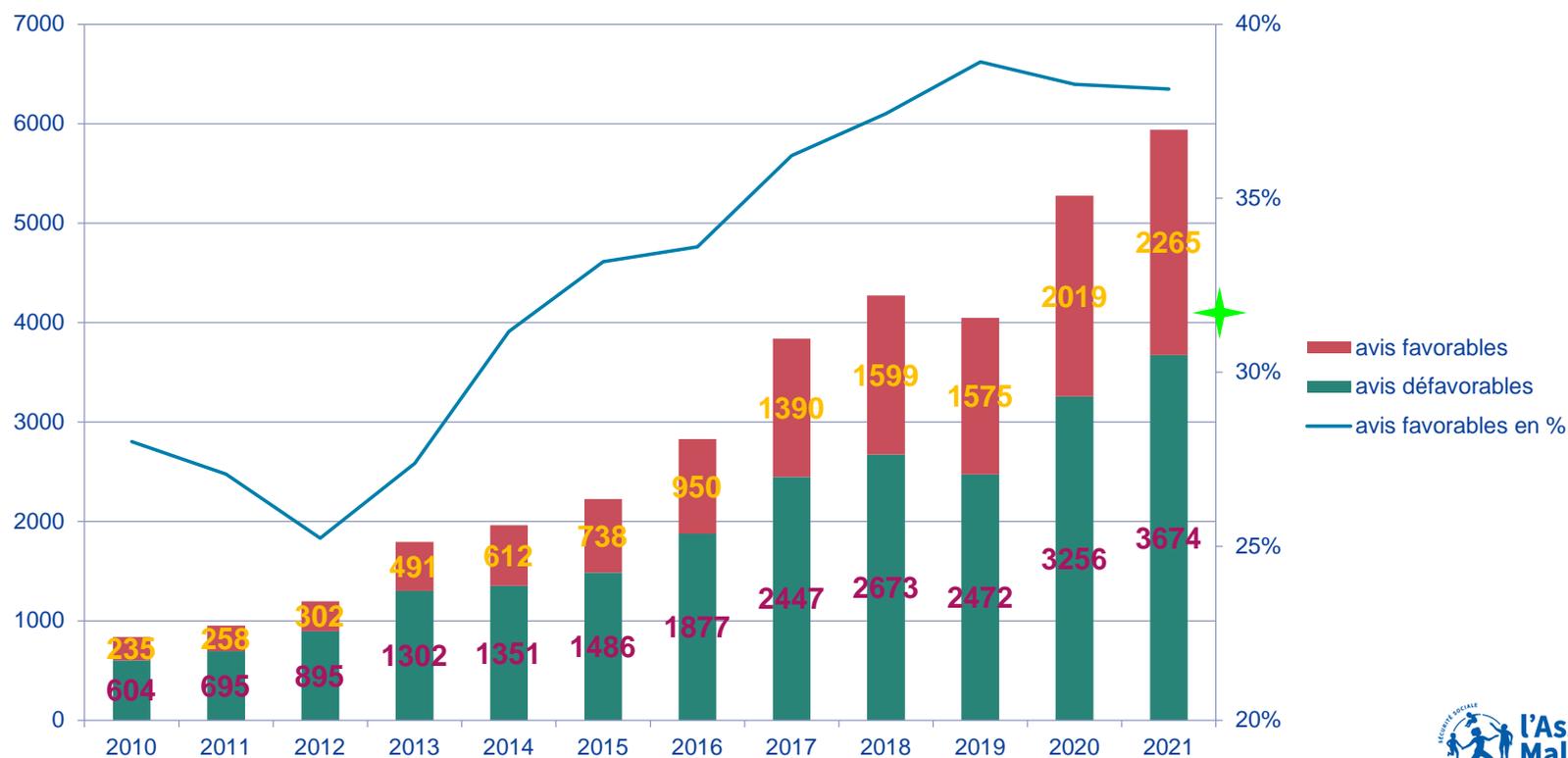
40 % AF en A16



avis favorables
avis défavorables
avis favorables en %

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES CRRMP - 2021

Evolution des avis rendus au titre de l'article L.461-1 alinéa 7 (tous régimes + contentieux)



Midi-Pyrénées
2022

32 % AF en AI7
63 AF et 131 ADF

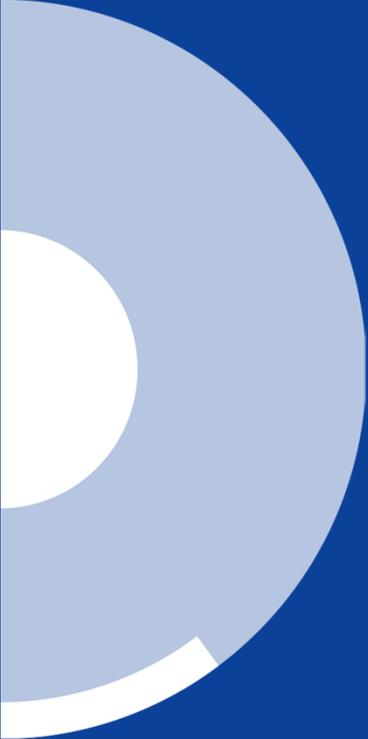
SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES CRRMP - 2021

Evolution des avis rendus au titre de l'article L.461-1 alinéa 6 (tous régimes + contentieux)



Midi-Pyrénées
2022
40 % AF en AI 6

avis favorables
avis défavorables
avis favorables en %

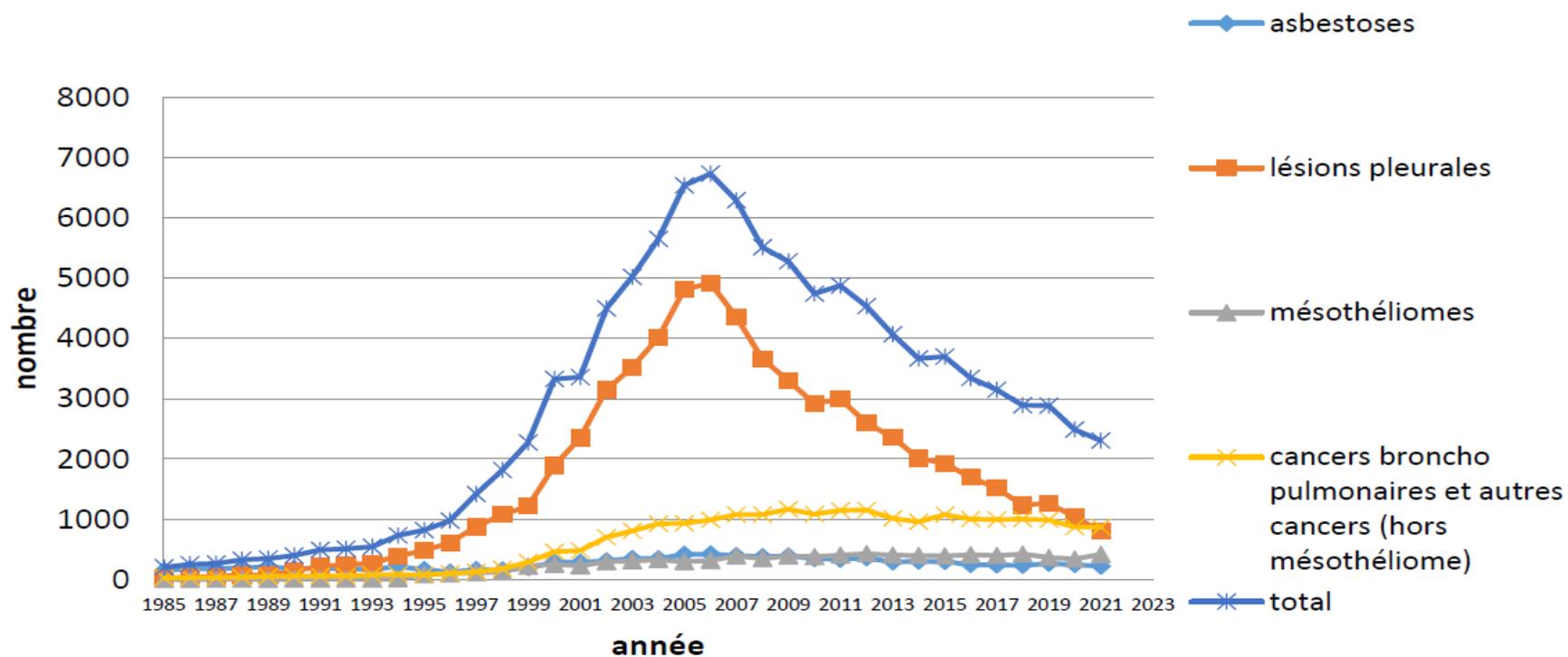


01a

FOCUS AMIANTE

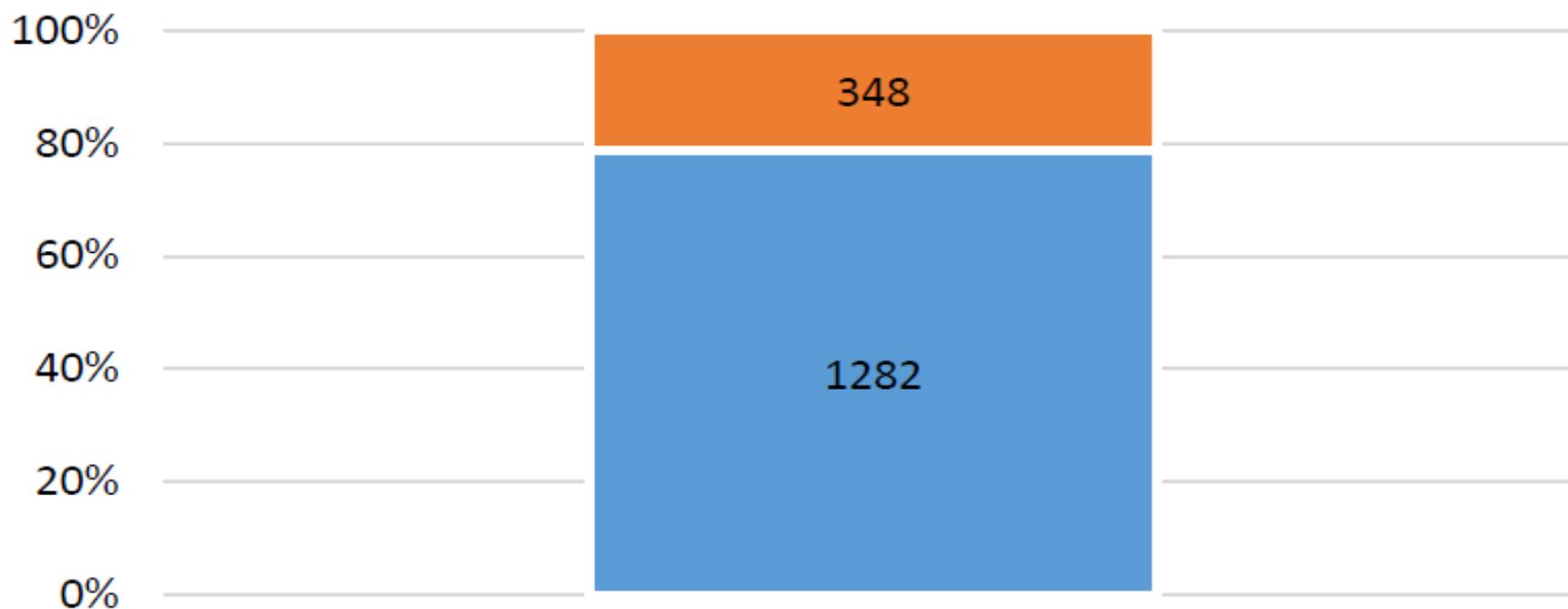
STATISTIQUES : ÉVOLUTION DES MP CAUSÉES PAR L'AMIANTE

Evolution des maladies liées à l'amiante reconnues depuis 1985
(AT-MP du RGSS)

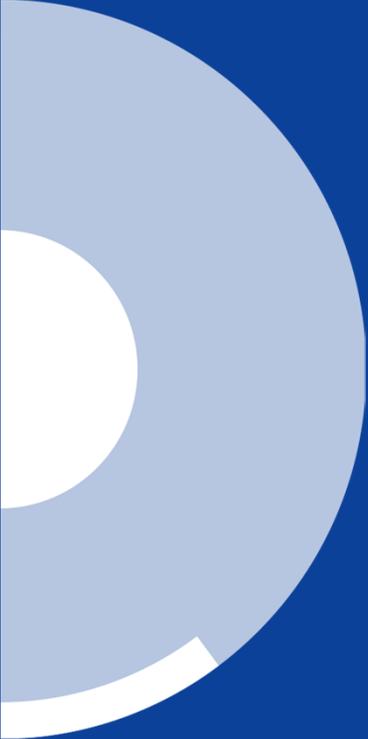


STATISTIQUES : ÉVOLUTION DES MP CAUSÉES PAR L'AMIANTE

2021 : Répartition cancers "amiante" / autres cancers



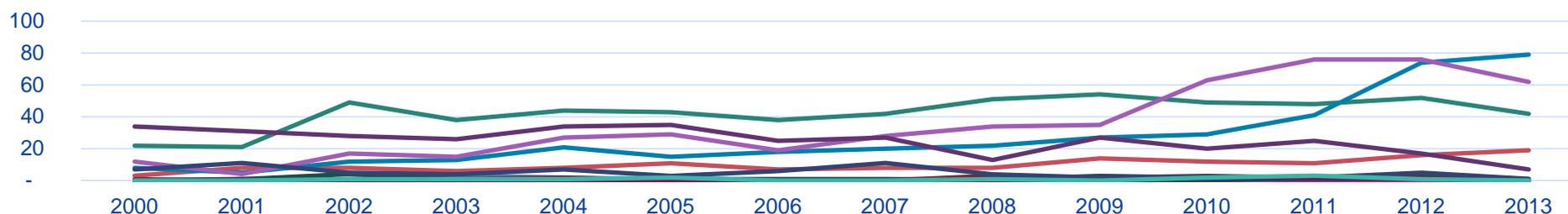
■ cancers professionnels "amiante" ■ Autres cancers professionnels



01b

CANCERS PROFESSIONNELS

STATISTIQUES : ÉVOLUTION NATIONALE DES AUTRES CANCERS



— 004A Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant

— 010T Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc

— 015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitrosodibutylamine et ses sels

— 016B Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon

— 020B Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales

CANCERS PROFESSIONNELS RECONNUS EN MIDI-PYRÉNÉES

En 2022 : 17 dossiers de cancer instruits au CRRMP de Midi-Pyrénées

9 au titre d'un tableau de MP

Dont 7 cancers reconnus en MP 78%

Tableau/ pathologie / profession

4 : leucémie chez un poseur zingueur

15ter : cancer de vessie chez une coiffeuse

25 : 2 silicozes chez un polisseur et 1 mineur

30bis : cancer bronchique chez un CAIC

30 : 2 mésothéliomes chez un ouvrier et agent de fabrication

8 instruits Hors tableau

4 reconnus comme maladie professionnelle : 50%

Dont :

2 cancers du rein pour un coordinateur d'exploitation et

1 teinturier

1 cancer de vessie chez un opérateur de contrôle

En 2022 : 49 cancers reconnus au titre de l'alinéa 4 par la CPAM

31 maladies liées à l'amiante

8 silicozes

4 cancers de l'éthmoïde

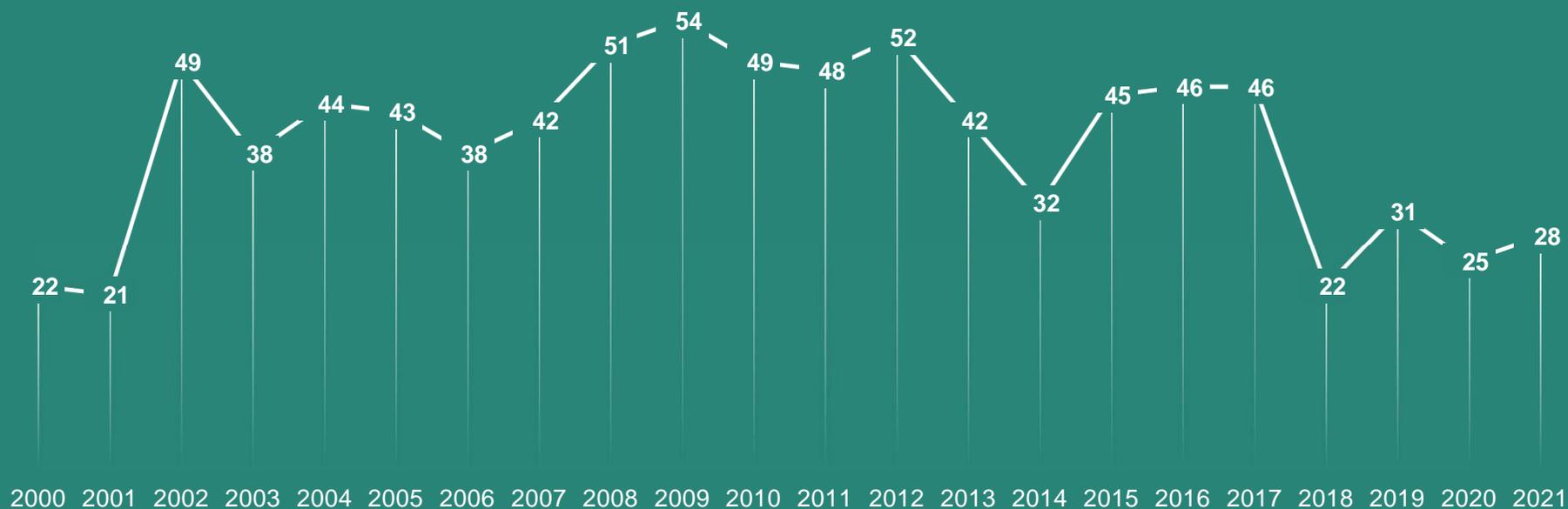
4 cancers de vessie

1 cancer du rein

1 cancer de la prostate

CANCERS PROFESSIONNELS RECONNUS EN MIDI-PYRÉNÉES

004A HÉMOPATHIES PROVOQUÉES PAR LE BENZÈNE ET TOUS LES PRODUITS EN RENFERMANT



Libellé de chapitre de la CIM 10	Code CIM 10	Libellé de la maladie (CIM 10)	total
Tumeurs	C67X	Tumeur maligne de la vessie	240
Tumeurs	C670	Tumeur maligne du trigone de la vessie	121
Tumeurs	C34X	Tumeur maligne des bronches et du poumon	101
Tumeurs	C64X	Tumeur maligne du rein à l'exception du bassinet	93
Tumeurs	D090	Carcinome in situ de la vessie	37
Tumeurs	C32X	Tumeur maligne du larynx	36
Tumeurs	C340	Tumeur maligne de la bronche souche	24
Tumeurs	C320	Tumeur maligne de la glotte	23
Tumeurs	D020	Carcinome in situ du larynx	19
Tumeurs	C900	Myélome multiple	17
Tumeurs	C349	Tumeur maligne de bronche ou du poumon sans précision	16
Tumeurs	C679	Tumeur maligne de la vessie sans précision	15
Tumeurs	C450	Mésothéliome de la plèvre	14
Tumeurs	D414	Tumeur à évolution imprévisible ou inconnue de la vessie	13
Tumeurs	C830	Lymphome à petites cellules (diffus)	12
Tumeurs	D022	Carcinome in situ des bronches et du poumon	12
Tumeurs	C678	Tumeur maligne à localisations contiguës de la vessie	11
Tumeurs	C85X	Lymphome non hodgkinien de types autres et non précisés	11
Tumeurs	C66X	Tumeur maligne de l'uretère	10
Tumeurs	C82X	Lymphome folliculaire (nodulaire) non hodgkinien	10
Tumeurs	C83X	Lymphome diffus non hodgkinien	10
Tumeurs	C911	Leucémie lymphoïde chronique	10
Tumeurs	C220	Carcinome hépatocellulaire	9
Tumeurs	D303	Tumeur bénigne de la vessie	9
Tumeurs	C822	Lymphome folliculaire à grandes cellules	8
Tumeurs	C920	Leucémie myéloïde aiguë	8
Tumeurs	D46X	Syndromes myélodysplasiques	8
Tumeurs	C20X	Tumeur maligne du rectum	7
Tumeurs	C348	Tumeur maligne à localisations contiguës des bronches et du poumon	7
Tumeurs	C820	Lymphome folliculaire à petites cellules encochées	7
Tumeurs	C850	Lymphosarcome	7
Tumeurs	C851	Lymphomes à cellules B sans précision	7
Tumeurs	C859	Lymphome non hodgkinien de type non précisé	7
Tumeurs	C329	Tumeur maligne du larynx sans précision	6

PÉRIODE 2000 À 2021 CLASSEMENT NATIONAL DES CANCERS RECONNUS (HORS AMIANTE)

FAVORISER LES DÉCLARATIONS DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Dispositif de repérage de l'origine professionnelle
des cancers de vessie

NOMBRE ANNUEL DE CANCERS DE LA VESSIE PRIS EN CHARGE EN MP
AU TITRE DES TABLEAUX 15 TER ET 16 BIS ET EN ALINÉA 7



Source Cnam

FAVORISER LES DÉCLARATIONS DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Communiquer sur les possibles origines professionnelles du cancer du rein



VOUS AVEZ UTILISÉ DU
TRICHLORÉTHYLÈNE*
AU COURS DE VOTRE CARRIÈRE ?

Ce produit était couramment utilisé avant 2000 pour des opérations de dégraissage des métaux (à froid et à chaud), dans le nettoyage / dégraissage des textiles, pour le nettoyage des machines et du matériel lors de mise en œuvre de peintures, colles, adhésifs, plastiques, caoutchouc...
Les utilisations sont en régression depuis 2001, date à partir de laquelle il a été classé cancérigène pour le rein chez l'homme.

* Aussi nommé TCE, TRL, trichlo, et sous des appellations commerciales TA/OXENE®

SI VOUS AVEZ UN CANCER DU REIN, C'EST PEUT ÊTRE DÙ À UNE MALADIE PROFESSIONNELLE



En France, **le cancer du rein représente environ 3%** de l'ensemble des cancers soit **plus de 13 000 cas chaque année**.

Certaines expositions sont susceptibles d'induire un cancer primitif du rein, dont les effets peuvent survenir jusqu'à 40 ans après l'exposition.

C'est le cas pour les expositions au trichloréthylène qui peuvent être déclarées en maladie professionnelle.

Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène		
Date de création : décret du 20 mai 2021		
DÉSIGNATION DE LA MALADIE	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Cancer primitif du rein	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant aux vapeurs de trichloréthylène : dégraissage et nettoyage de routage, des appareillages mécaniques ou électriques, de pièces métalliques avant 1995.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) liste d'autres agents cancérogènes certains ou probables pour le rein :

- les rayonnements X et gamma (des preuves suffisantes pour l'homme),
- l'arsenic et les composés inorganiques de l'arsenic (preuves limitées),
- le cadmium et des composés du cadmium (preuves limitées),
- l'acide perfluorooctanoïque (PFOS),
- les fumées de soudage.

Autres facteurs de risques :

Tabac / Surpoids et obésité / Traitement par dialyse au long court / Prédilection génétique

Parlez-en à votre médecin ou au service de Maladies Professionnelles et Environnementales - www.chu-toulouse.fr

➔ Pour en savoir plus :

<https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Le-cancer-du-rein/Points-clés>
https://monographs.iarc.who.int/wp-content/uploads/2019/07/Classifications_by_cancer_site.pdf

Imprimé et relié en France par l'Imprimerie de l'Assurance Maladie - 10/2022



l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Midi-Pyrénées

02

LES MODALITÉS DE RECONNAISSANCE (TABLEAU / HORS TABLEAU)

décret du 23 avril 2019

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE / ASSURÉ

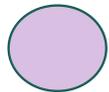


L'assuré (ou les ayants droits) doit effectuer la déclaration de maladie professionnelle sur un formulaire disponible sur le site ameli.fr



Le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'assuré doit établir un certificat médical invoquant le caractère professionnel (c'est le certificat médical initial) où il inscrit la date de la première constatation médicale – si besoin, il prescrira les examens nécessaires pour compléter le dossier

L'assuré a 2 ans à partir du CMI pour effectuer la déclaration de MP



En cas de reconnaissance la prise en charge est de 100%, il pourra percevoir une rente ou une indemnité en capital jusqu'à la fin de sa vie

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE / CPAM

La CPAM a 6 mois pour instruire le dossier

Elle retrace les différents employeurs de l'assuré, envoie des questionnaires à l'assuré et aux employeurs avant la DPCM

Un colloque médico-administratif détermine s'il existe un tableau de maladie professionnelle compatible avec le dossier : présomption d'origine professionnelle – instruction en 3 mois

Généralement, l'avis de l'Ingénieur conseil Carsat est demandé par les CPAM pour les dossiers de cancer

Si les conditions du tableau identifié ne sont pas toutes remplies ou s'il n'y a pas de tableau : le dossier est orienté vers le CRRMP +4 mois

N°	Pathologie cancéreuse	Agent causal
4	Leucémies, syndromes myéloprolifératifs	Benzène
6	Cancer broncho-pulmonaires, sarcome osseux, leucémies	Rayonnements ionisants
10 ter	Cancer broncho pulmonaire, cancer des fosses nasales	Acide chromique, chromates
15 ter	Cancer de vessie	Amines aromatiques
16 bis	Epithélioma primitif de la peau, cancer bronchopulmonaires, tumeur de vessie	Dérivés de la houille
20 bis/ter	Cancer bronchique	Arsenic et composés minéraux
25	Silicose	Silice cristalline
30 / 30 bis	Mésothéliome, cancer bronchique	Amiante
36 bis	Epithélioma primitif de la peau	Huiles minérales dérivées du pétrole
37 ter	Cancer de l'ethmoïde et des sinus de la face, cancer bronchique	Mattes de nickel
43 bis	Carcinome du nasopharynx	Formaldéhyde
52 bis	Carcinome hépatocellulaire	Chlorure de vinyle monomère
61 bis	Cancer broncho-pulmonaire	Cadmium
70 ter	Cancer bronchopulmonaire	Cobalt
81	Cancer bronchique	Bis(chlorométhyle) éther
99	Leucémie myéloïde chronique	1,3 butadiène
101	Cancer primitif du rein	Trichloréthylène
102	Cancer de la prostate	Pesticides

03

GUIDE POUR LES COMITÉS RÉGIONAUX DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Publié en septembre 2022 dans « Référence en santé au travail » N°171
et sur le site de [l'INRS](#) sous la référence [TM73](#)

COMPOSITION DU CRRMP

Médecin conseil : MC régional ou de l'échelon régional actif ou retraité

Médecin inspecteur du travail ou un médecin du travail particulièrement compétent en patho pros, actif ou retraité, inscrit sur une liste de l'ARS pour 4 ans renouvelable

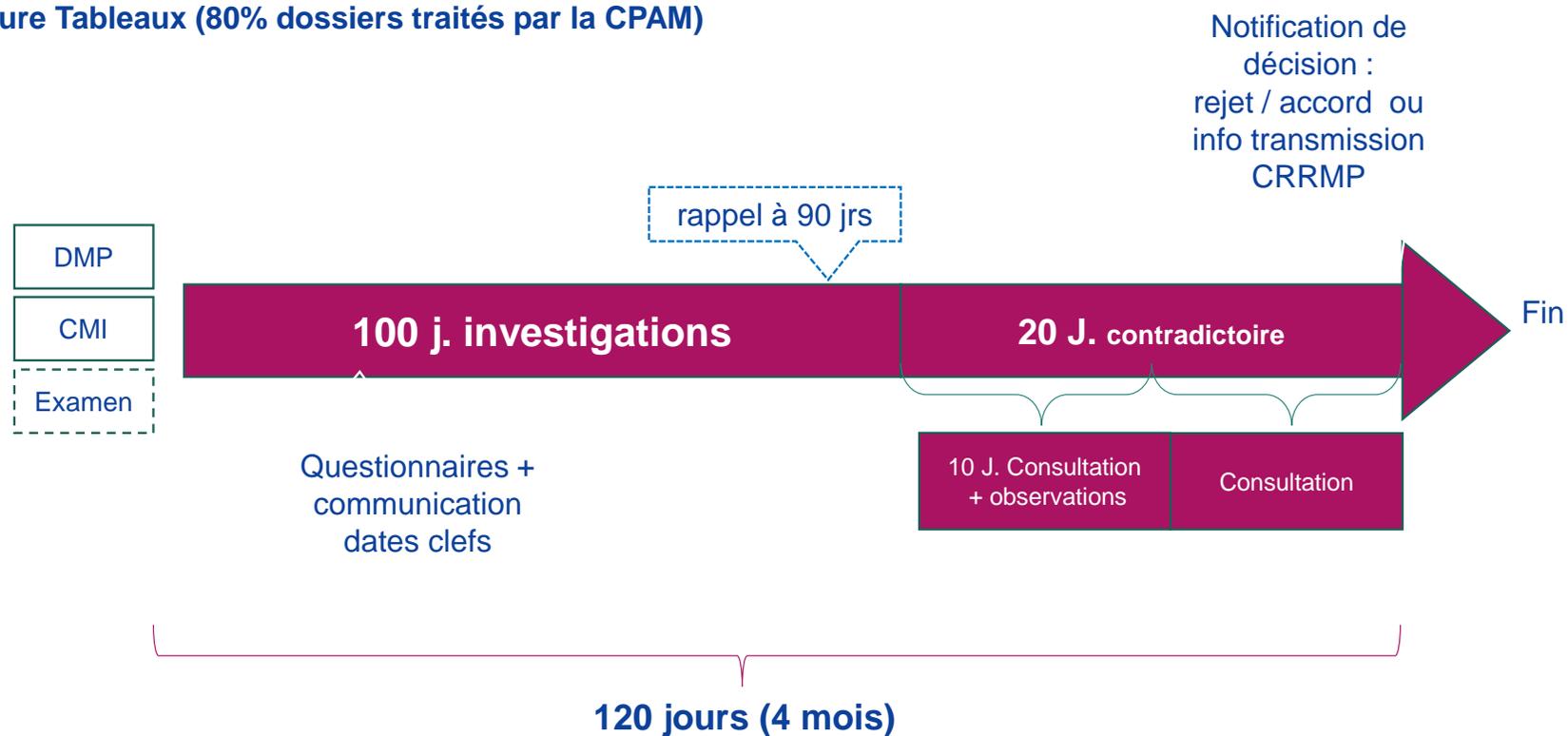
Professeur des universités- praticien hospitalier actif ou retraité ou spécialisé en psychiatrie

PARTIE PROCÉDURALE

- CRMP unique dédié aux affections en lien avec la COVID19
- Comité de reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides adossé à la CCMSA : fond d'indemnisation des victimes des pesticides
- Régime minier : CRRMP de Strasbourg
- SNCF : CRRMP de Marseille
- Compétence territoriale (région) des CRRMP : RG / MSA

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES MP

1. Procédure Tableaux (80% dossiers traités par la CPAM)

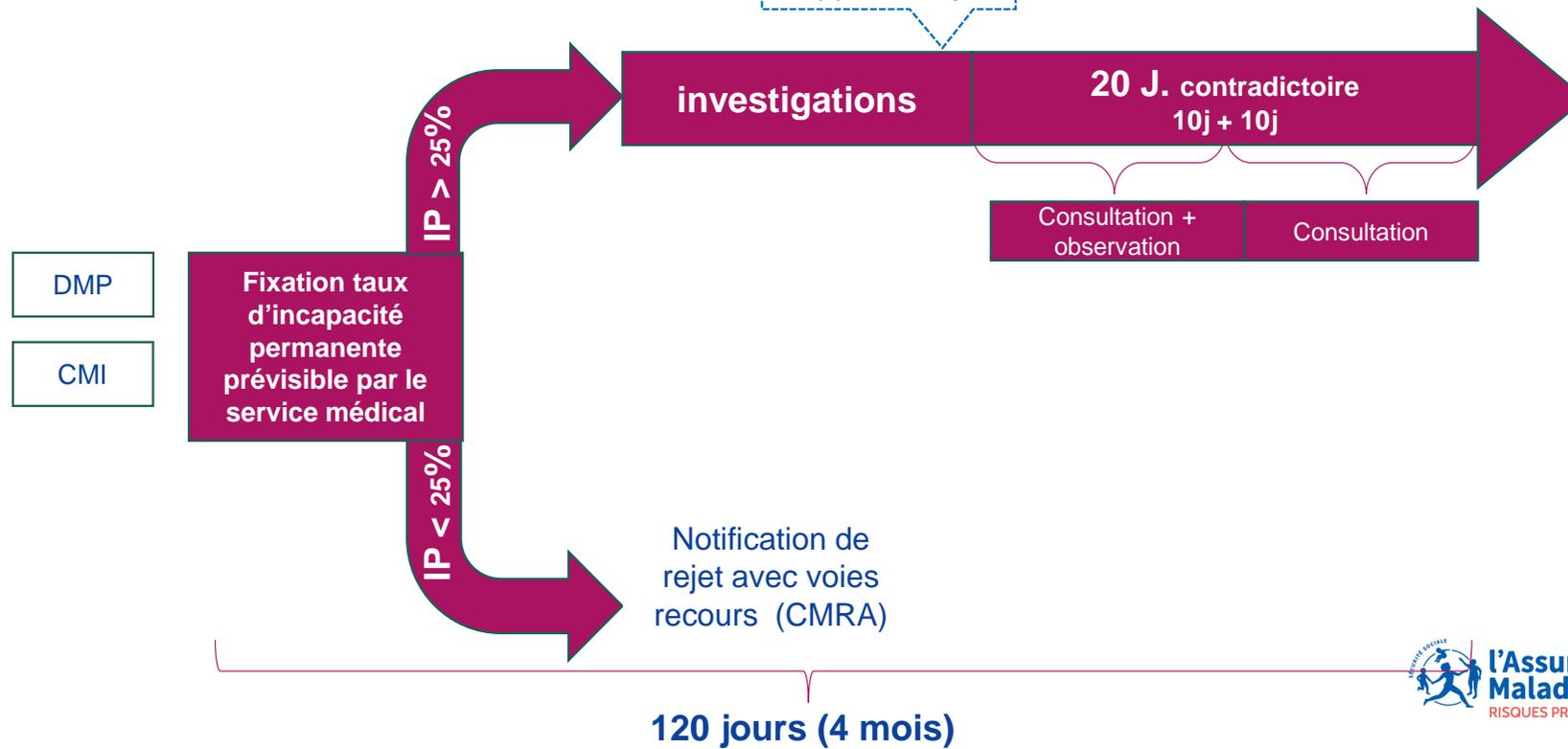


PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES MP

2. Procédure Hors Tableaux (la pathologie n'est pas listée)

Saisine CRRMP et
info des parties

rappel à 90 jrs



OFFRE DE SERVICE COMPLÉMENTAIRE

- Fonctionnement du CRRMP et implication de l'IC

⇒ La **présence** de l'ingénieur conseil au CRRMP n'est **plus requise systématiquement** ;

⇒ Le secrétariat du CRRMP tiendra **informé l'IC** de tous les dossiers examinés en amont de la séance afin que celui-ci puisse se manifester spontanément s'il le souhaite ;

⇒ Il est envisagé que son **avis explicite** sera demandé pour :

⇒ De principe, **les cancers** ;

⇒ Sur sollicitation expresse du CRRMP, généralement demandé par le médecin conseil en amont de la séance ;

⇒ Tout ou partie de ces avis pourront être rendus par écrit et non en présentiel / Visio / téléphone (sujet en cours d'analyse).

INSTRUCTION DES CAS DE CANCER

Article L-461-1

Alinéa 6 : délai de prise en charge dépassé / durée d'exposition insuffisante (si elle est exigée) / activité professionnelle étrangère à la liste limitative des travaux

- **Lien direct recherché**

Alinéa 7 : Cancer (localisation ou type histologique) mentionnés dans aucun tableau / ou le couple cancer et facteur de risque ne correspondent à aucun tableau

- **Lien direct et essentiel recherché**



INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'ANALYSE

Le cursus professionnel de l'assuré

- 10 années avant la DPCM (sauf pour les leucémies)
- Tous les employeurs concernés

Le caractère cancérigène des agents auquel la victime a été exposée

- Classements UE / CIRC

L'exposition au risque cancérigène

- Fiches d'expositions / fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels / déclaration de pénibilité / attestation d'exposition complétée par le médecin du travail



Danger pour
la santé

CLASSIFICATION DES AGENTS CANCÉROGÈNES

Classement UE : pour les substances chimiques :

- 1A : cancérogène pour l'homme
- 1B : forte présomption que l'exposition de l'homme à de telles substances et préparations peut provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence
- 2 : effets cancérogènes possibles

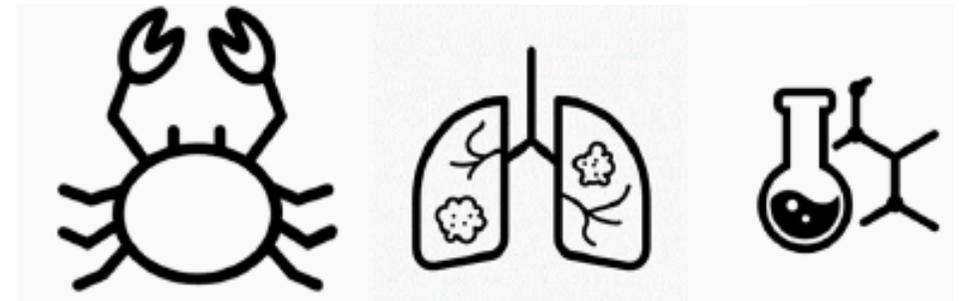
Classement CIRC

- Groupe 1 : cancérogène pour l'homme
- Groupe 2A : cancérogène probable pour l'homme
- Groupe 2B: cancérogène possible pour l'homme

Autres données



Danger pour
la santé



CAS DES CANCERS BRONCHO-PULMONAIRES

Cancers primitifs uniquement

Plusieurs tableaux possibles :

Facteur tabagique : non pris en compte en alinéa 6

Liés à une exposition à l'amiante



CAS DES CANCERS DE VESSIE

Co-facteur tabagique

Alinéa 6 : exposition aux amines aromatiques (tableau 15ter) ou aux dérivés de la houille et du charbon (tableau 16bis)

Alinéa 7 : expositions aux HAP



CAS DES LYMPHOMES NON HODGKINIENS ASSOCIÉS À UNE EXPOSITION AU TRICHLORÉTHYLÈNE

Forts arguments de lien causal LNH / TCE

Plusieurs études et méta-analyses indiquent une probabilité élevée

- **Lymphome folliculaire, lymphome diffus à grandes cellules B et leucémie lymphoïde chronique**

Tâches exposant au TCE : dégraissage, nettoyage, vapeurs avant 1995



➤ **Indemnisation recommandée aux CRRMP**

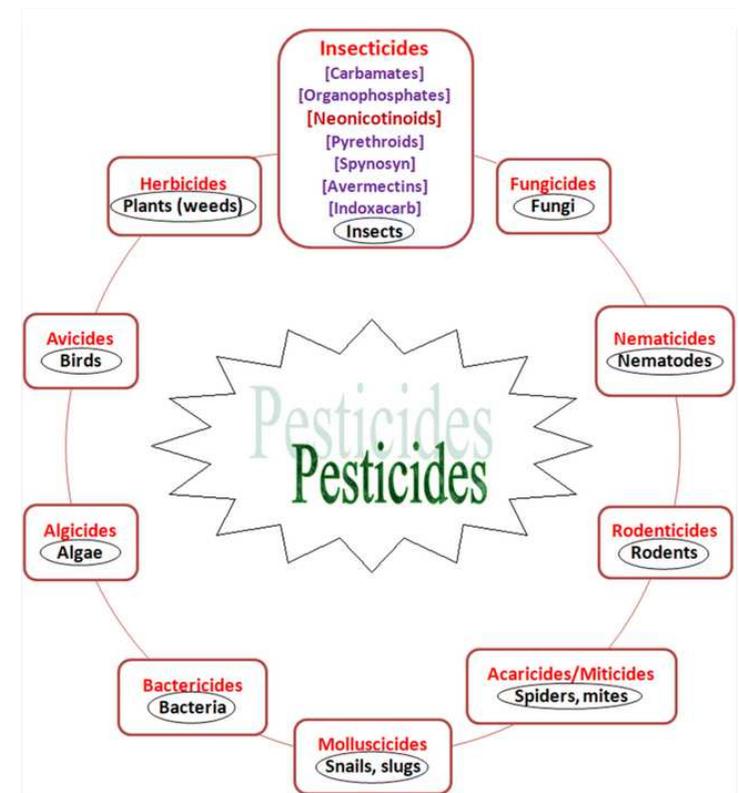
CAS DES HÉMOPATHIES MALIGNES (RÉGIME AGRICOLE)

Liste des sous-types histologiques mis à disposition

Mobilisation du réseau FRANCIM

Prise en compte de la durée de l'emploi (pas uniquement les jours de traitement)

Matrices MATPHYTO, PESTIMAT, EPICENE



CAS DU CANCER DE LA PROSTATE

Exposition aux pesticides

Tableau 61 (RA 2021) et 102 (RG 2022)

Durée d'exposition de 10 ans

Délais de prise en charge de 40 ans



BIBLIOGRAPHIE

ED 835: nouvelle édition en avril 2022

Enjeux et actions publié par l'Assurance Maladie

Enjeux et actions publié par l'Assurance Maladie :
cancers reconnus d'origine professionnelle

TM73 : guide pour les comités régionaux de
reconnaissance des maladies professionnelles



MERCI